

EDUCATION

La Région de Bruxelles-Capitale offre un large choix d'écoles et de systèmes éducatifs, dont certains sont spécialement adaptés et orientés vers les besoins de sa communauté internationale. Outre un certain nombre d'universités et d'écoles supérieures, la Région et ses environs offrent des écoles primaires et secondaires internationales (privées), ainsi que des écoles subventionnées qui dépendent de la communauté française ou flamande et des écoles privées (nationales). La Belgique dispose d'un vaste réseau de structures d'accueil de qualité pour les jeunes enfants âgés de 3 mois à 3 ans. Notez que l'enseignement est obligatoire de 5 à 18 ans. Enfin, n'oubliez pas que l'utilisation de votre diplôme étranger en Belgique devra être validée.